

Difficultés dans le domaine du travail

politique de dire cela: Moi, je suis avec les syndicats. La belle affaire! Mais la minute qu'il survient une grève, le gars recule et dit: Je ne suis plus d'accord avec cela.

Il faudrait être conscients de nos propres décisions, il faudrait être conscients aussi des lois qui existent actuellement. Il est plusieurs choses qu'il faudra remettre en question.

Le ministre du Travail (M. Munro) cet après-midi a émis des idées très constructives, et je pense que la Chambre devrait se pencher sur les mesures dont il a parlé. Il a parlé d'une espèce de comité tripartite où les trois parties seraient amenées à discuter ensemble de l'avenir. Il a parlé d'une banque de données qui ferait en sorte qu'on arrêterait de s'obstiner et du côté patronal et du côté syndical. Lequel a raison lorsque l'un dit que l'inflation est de 12 p. 100 et que l'autre dit que c'est 10 p. 100? Si on avait une banque de données démontrant que l'inflation est de 15 p. 100, tout le monde partirait sur un pied d'égalité.

Il faut peut-être aussi penser aux structures syndicales. Aux Postes, par exemple, un autre syndicat n'est pas d'accord; il va encore en grève, et tout le problème est encore à réétudier. Il faudrait peut-être que les syndicats examinent aussi leurs propres structures.

Monsieur le président, je m'aperçois que l'heure avance...

● (2050)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude est des plus opportunes et je ne puis qu'en approuver le préambule, selon lequel il règne un climat d'instabilité et d'insatisfaction chez les ouvriers et à presque tous les niveaux de l'effectif du travail.

Alors que le ministre des Finances (M. Turner) et d'autres prétendent que les règlements salariaux sont si coûteux que notre compétitivité est compromise, le *Journal d'Ottawa* de ce soir porte la manchette suivante «Face aux coûts fondent les espoirs d'aliments à bon marché» et un représentant de l'industrie de l'alimentation aurait dit:

«Avec des règlements salariaux de 17 à 19 p. 100, assortis d'avantages sociaux et d'une indexation au coût de la vie, nous allons bientôt être obligés d'abandonner ce commerce».

Certaines causes du prix élevé des aliments vont vraisemblablement demeurer. J'approuve une bonne partie de la motion à l'étude. Elle propose des moyens intéressants de remédier à quelques-uns de nos problèmes. Je ne suis pas d'accord au sujet du paragraphe (2), selon lequel certaines personnalités du monde syndical possèdent des pouvoirs dépassant de beaucoup leurs responsabilités. Il en est peut-être ainsi dans certains secteurs mais, si les syndicats sont bien organisés et s'acquittent de leurs responsabilités envers leurs membres, il me semble qu'une telle accusation ne devrait pas être portée contre tous leurs chefs.

Au comité des finances, on a signalé à M. Smith, du Conseil économique du Canada, que quelques chefs de syndicats exerçaient une influence excessive ou déraisonnable; il a répondu qu'il n'en était pas ainsi, selon lui, du moins pas à long terme.

C'est en quelque sorte une lapalissade, il me semble, de dire que si les grands syndicats exercent dans plusieurs cas une influence indue sur notre société, la faute en est

[M. Olivier.]

souvent au régime socio-économique, qui permet ou nécessite une concentration de travailleurs, de sorte que les chefs syndicaux doivent nécessairement exercer leurs grands pouvoirs ou sont en mesure de le faire.

Dans le paragraphe (3) du préambule de la motion, il est question des grèves illégales du passé. Il est sûrement vrai que les arrêts de travail peuvent parfois paralyser l'économie, mais ils sont d'autre part nécessaires pour améliorer les conditions de travail des employés et obliger les patrons à recourir à des méthodes à la fois plus efficaces et plus rentables dans l'intérêt des actionnaires qui, soit dit en passant, se recrutent de plus en plus parmi les ouvriers, qui bénéficient de régimes de pension et possèdent des actions dans nos compagnies.

La motion du Crédit social a donné lieu à certaines propositions qui peuvent être appuyées, au moins dans une certaine mesure, et qui, je pense, recueilleraient l'approbation générale de tous les partis. Il est important, à mon avis, que cette motion ait été proposée par des députés du Québec parce que c'est dans cette province qu'à l'heure actuelle il y a une grande agitation dans le mouvement ouvrier et une grande confrontation entre le gouvernement provincial, le patronat et les dirigeants syndicaux. D'autres parties du Canada peuvent avoir leurs problèmes, comme celui qu'on a connu suite à l'arrêt de la manutention des grains sur la côte ouest, qui a entraîné des arrêts importants des exportations de grain à un moment où les affamés du monde avaient besoin de nos céréales et le Canada avait besoin des devises étrangères que la vente de nos grains lui rapporterait.

Beaucoup parmi nous qui venons de l'Ouest ne comprenons pas la province de Québec, ni les habitants d'autres régions du Canada, mais ce qui se passe dans cette province est un sujet de préoccupation pour tous les Canadiens. Pas de doute que toutes les régions du pays feront face à certains des problèmes que connaît déjà cette province. Il y a de bonnes raisons d'être sérieusement préoccupé partout au Canada au sujet de la grande confrontation opposant la province, les syndicats, le patronat et le premier ministre Robert Bourassa. Il semble probable que le mouvement ouvrier dans cette province organisera bientôt un front commun et lancera une série de grèves et d'arrêts de travail illégaux. En plus de nuire à la province de Québec, cette situation portera certes atteinte à la réputation internationale du Canada, surtout dans le domaine des exportations. C'est ce qui se passe dans une certaine mesure dans l'industrie céréalière et aussi en ce qui concerne les Olympiques.

En 1972, le premier ministre du Québec avait répliqué au front commun syndical en emprisonnant ses dirigeants pour avoir refusé d'obéir à l'ordre de son gouvernement les enjoignant de retourner au travail. Le mérite lui revient d'avoir nommé la Commission Cliche qui a fait enquête sur l'industrie de la construction au Québec. M. Cliche semble avoir rejeté sans distinction et avec impartialité le blâme pour la corruption et le mépris des lois sur les syndicats, le gouvernement et le patronat, mais, à l'heure actuelle, le premier ministre n'a mis le grappin que sur les syndicats. Il n'a rien fait pour nettoyer la machine électorale de son propre parti, et il me semble pas avoir sévi avec force contre la corruption dans la fonction publique. Les entrepreneurs ont apparemment échappé jusqu'à présent aux mesures disciplinaires qui auraient incité les autres sociétés de construction à l'honnêteté.

Voici ce que disait un éditorial du *Financial Post* sur la situation au Québec:

En outre, les tuteurs nommés par le gouvernement pour diriger les syndicats de la construction placés sous tutelle doivent indéniablement